

le salut qui termine l'assemblée. J'ai l'habitude de réciter, pendant l'exposition du T. S. Sacrement, les prières aux intentions du Souverain Pontife prescrites pour gagner l'indulgence de l'absolution générale. Ma façon d'agir est-elle bonne, ou me faut-il attendre que l'absolution ait été donnée ?

RÉPONSE : Oui, votre façon d'agir est bonne et vous pouvez gagner ainsi l'indulgence de l'absolution générale, car dans le gain des indulgences l'ordre dans lequel on accomplit les œuvres est, d'ordinaire, secondaire ; le principal, c'est de les accomplir toutes et chacune exactement dans les conditions voulues. (1)

QUESTION : *Pouvons-nous attacher tous les scapulaires, même celui du Tiers-Ordre, avec le même cordon ?*

RÉPONSE : Oui, vous pouvez attacher tous les scapulaires, même celui du Tiers-Ordre, aux mêmes cordons ; cependant ne cousez pas les scapulaires ensemble de telle sorte qu'ils ne fassent plus qu'un scapulaire. La matière des deux cordons est laissée à votre choix, excepté dans le cas où vous portez le scapulaire rouge de la Passion, car alors il faudra que les deux cordons soient en laine rouge. (2)

(1) Cfr. le P. Moccheg., *Coll. Indulg.* n. 134

(2) Cfr. le P. Moccheg., *Coll. Indulg.*, nn. 828 et 866.



(1) Lettre du
Sainte, autrefois

(2) Eglise du
Biréh, l'ancien
se sont aperçus

(3) Après la c
ce furent dépos